



L'édito «Rentrée normale»

Et si la rentrée 2020 était bien, finalement, la rentrée « normale » décrite par le Ministre de l'Éducation nationale ?

Oh bien sûr, pas une rentrée normale pour les enseignant.e.s, CPE, AED, AESH et PsyEN, qui doivent endurer l'anxiété et les contraintes -nécessaires- liées à la crise sanitaire, tout en travaillant dans des conditions toujours plus dégradées, comme si de rien n'était : des classes toujours plus chargées ; une pression et une culpabilisation accrues pour faire des heures supplémentaires ; le maintien en l'état des programmes ; la poursuite des réformes du lycée et du bac qui atomisent les emplois du temps et le groupe-classe ; la régionalisation rampante de l'orientation, etc.

La rentrée normale, c'est celle voulue par un Président de la République et son Premier Ministre qui ont exclu en ces termes la création de 3000 postes supplémentaires dans le second degré : « *c'est le genre de créations d'emplois qui vont aggraver le déficit et qui ne servent pas à redresser le pays* ». (Le Canard Enchaîné, 26/08/2020). Une rentrée « normale » qui relègue donc le service public d'éducation à la seule mission d'accueil des élèves, de façon à permettre aux entreprises de fonctionner.

Parler de rentrée normale témoigne au fond de la volonté de continuer à dérouler, en dépit de la crise sanitaire, des choix politiques et éducatifs régressifs. Une volonté de continuité, qui confine au dogmatisme puisqu'on annonce même un « Grenelle des professeurs » et des « Etats-Généraux du Numérique » qui pourraient instrumentaliser la crise pour toucher aux statuts...

■ Jean-François Carémel

Crise économique Une relance... libérale ?

Dans un communiqué de presse publié le 3 septembre dernier, « *le MEDEF salue les choix du plan de relance* » annoncé par J. Castex le même jour. S'il faut éviter les procès d'intention, il n'en reste pas moins qu'une telle déclaration incite à la méfiance...

On avait cru comprendre, au coeur de la période de confinement, qu'il fallait remettre en cause les évidences (libérales) des politiques économiques appliquées en France depuis quelques décennies. L'annonce d'un plan de « relance », en parallèle de la résurrection d'un « commissariat au plan », pouvaient faire penser que cet *aggiornamento* économique allait se concrétiser. Et il est indéniable que certains dogmes libéraux ont été plus qu'effrités par la situation récente, que ce soit en France ou au niveau de l'Union Européenne (où l'obsession du déficit et de la dette publiques s'est envolée en quelques semaines... mais pour combien de temps ?). Indéniable aussi que le plan de relance contient des mesures qui, en soi, ne sont pas mauvaises : on pense en particulier au volet « écologique » dudit plan, ou encore aux annonces d'investissement dans les lignes ferroviaires de proximité (qui aura du mal à réparer, cela dit, les dégâts des fermetures de lignes et de gares des décennies récentes).

Retour du refoulé

Mais il était sans doute trop dur pour le gouvernement de refouler trop longtemps ses pulsions libérales. Et on apprend donc que 20 % du montant du plan de relance sera destiné à une mesure... qui n'a rien à voir avec de la « relance », mais correspond bien à une demande du patronat, à savoir une baisse de 20 milliards d'euros des impôts de production payés par les entreprises. Baisse censée favoriser la compétitivité des entreprises, et donc les amener à créer des emplois. Un peu comme le « pacte de responsabilité » de 2014, qui devait créer « 1 million d'emplois »... Cette mesure parfaitement libérale, et qui aura sans doute la même (in)efficacité que le pacte de responsabilité, va volontairement priver l'État de recettes publiques, ce qui permettra ensuite de « justifier » des baisses de dépenses publiques, ou des hausses d'impôts (mais pas sur les premiers de cordée !).

L'inconscient libéral du plan de relance se révèle également quand on remarque que les services publics - dont la crise sanitaire a rappelé l'utilité... et la situation désastreuse - sont largement ignorés par ce plan. Le gouvernement ayant décidé que la relance ne passerait pas par la consommation, les salaires des fonctionnaires peuvent continuer à rester gelés. Quant à l'emploi public, il continue visiblement d'être considéré comme une charge improductive, puisqu'il n'est même pas évoqué comme piste de lutte contre le chômage. Enfin, l'éducation nationale n'apparaît qu'à travers la promotion des « internats d'excellence » et des « cordées de la réussite », là encore de vieilles rengaines libérales et « méritocratiques ».

■ Romain Génuy



Collège Magic Blanquer

Comment faire croire que l'Éducation Nationale est prête à réduire les inégalités d'apprentissage liées à la crise sanitaire, sans bourse délier ? En publiant une circulaire de rentrée digne de la « pensée magique », bien sûr !

Les programmes n'ont pas pu être bouclés au 3ème trimestre 2019-20 ? Pas la peine de les rééchelonner comme le demande le Snes-Fsu ! Il suffit de croire en « la logique de cycle [qui] donne la souplesse nécessaire pour atteindre cet objectif »...

Des élèves sont en difficulté en dépit des stages de remise à niveau et autres colonies apprenantes ? Il n'y a qu'à transformer « devoirs faits », conçu pour l'aide aux

devoirs, en un formidable dispositif de médiation qu'il faut « amplifier » ! Tout en le maintenant facultatif et en le payant avec les HSE non consommées l'an dernier ...

Et pour les plus décrocheurs, incapables de suivre les cours ? « Magic Blanquer » sort de son chapeau une mesure « inédite » : elle permet de faire disparaître ces élèves des enseignements obligatoires (jusqu'à 5h/semaine) pour les confier à un « professeur du collège ou un professeur des écoles » qui les ferait travailler « en petits groupes »... Ces mêmes groupes qui s'évanouissent au fil des rentrées, sans trucage cette fois.

■ Jean-François Carémel

Réforme du lycée, saison 2 Une bien mauvaise série ...

Vous avez raté les épisodes précédents ? Résumons : tout va bien !

Les nouveaux programmes, sans modifications malgré le confinement conviennent à tous ; les élèves sont ravis de se positionner dès la 2de sur des spécialités qui mettent en concurrence disciplines et professeur.e.s ; les options et les Lv3 ne sont pas menacées ; quant aux E3C, elles font l'unanimité et deviennent EC avec encore moins de cadrage national, si ce n'est la limite de 2h.

Bon, évidemment, la crise sanitaire et l'organisation du bac 2020 auront mis en évidence les dangers du contrôle continu, et la grande inégalité dans la constitution des dossiers scolaires d'un établissement à l'autre. Quant au groupe classe, disparu, il a laissé place en 1ère et terminale au brassage de tou.te.s les élèves, qui, outre la difficulté qu'il présente

sur le plan pédagogique, est une absurdité sanitaire.

Mais tout ça n'est pas grave... Et comme les collègues n'ont aucune HSA dans leur service, grâce aux nombreuses créations de postes de l'été, ils vont se précipiter sur les HSE proposées pour remédier aux difficultés des élèves suite au confinement. La bonne nouvelle également, c'est que les classes entre 33 et 37 élèves, c'est une « situation extrême » (dixit JM Blanquer sur France Inter), très rare.

Tout va bien et c'est une rentrée normale, une saison 2 dont le héros est le ministre et les collègues les acteurs de second plan. Nous voilà condamné.e.s à la rediffusion de cette bien mauvaise série.

Toute ressemblance avec des personnes ou des faits existant ou ayant existé est purement fortuite.

■ Odile Deverne

Série STI2D

Les différentes réformes de la voie technologique industrielle ont remis en cause l'attractivité d'une série qui joue un rôle d'ascenseur social depuis la fin des années 1960. Cette spécificité française souffrait déjà d'un manque de visibilité entre voie générale et professionnelle ; la quasi disparition des options en 2nde lui a porté un nouveau coup dur.

Cette rentrée 2020 est particulièrement sombre dans certains établissements de l'académie qui voient leurs effectifs baisser de 30 à 50 % en 1re STI2D, entraînant des suppressions massives de postes : 12,4 % des postes SII option Ingénierie Informatique et 11,4 % des postes d'Ingénierie Mécanique de l'académie.

Pourtant des solutions existent ! Pourquoi ne pas rendre obligatoire le choix d'une option technologique en classe de 2de ? Cela permettrait ainsi aux élèves de découvrir ces enseignements. La très grande majorité des établissements n'ouvre pas ces options afin d'utiliser la « marge d'autonomie » pour dédoubler les classes ou alléger les effectifs.

En s'opposant à la réforme du lycée, le Snes-Fsu défend une autre conception de la voie technologique qui doit rester attractive et porteuse de réels savoirs et savoir-faire pour les élèves.

■ Sarah Chaudesaigues, Alexis Morel, Thierry Quéту

Langues vivantes en lycée

Le nouveau cocktail de l'été ?

Au BO n°6 du 31 juillet 2020, la modification des évaluations au bac (changement de la durée des épreuves en 1ère et terminale, une compétence n'est plus évaluée en EC1 en 1ère) n'est pas celle attendue par les collègues de langues vivantes.

Cerise sur le cocktail (Molotov), le ministère supprime une évaluation mais ne met pas à jour le barème ! Et n'en a informé les enseignant.e.s que le 4 septembre, soit après la plupart des prises de contact avec les classes... Si on voulait empêcher les collègues de bien faire leur travail, on ne s'y prendrait pas autrement...

■ Sarah Chaudesaigues et Marjolin Shirley



Accueil des stagiaires, Arras, 25 août 2020

Diplômes nationaux La vente à la découpe a commencé

En pleine pandémie, le ministère a estimé prioritaire de publier un décret (3 avril 2020) rendant obligatoire pour tous les BTS (et DUT et licences) la passation d'« au moins une certification » privée en anglais « étant reconnue au niveau international et par le monde socio-économique », à compter de la session 2022 et dès 2021 pour toutes les licences de langues, y compris d'anglais... Vous avez bien lu.

Un appel d'offres a été lancé en février et un financement public est prévu pour 2021 : 3,1 millions d'euros en 2021 et ... 32 millions en 2022... (non, il n'y a pas d'oubli d'une virgule)

Aucun gage de réussite ne sera exigé pour l'obtention du BTS (ou des autres diplômes). Et finalement, c'est ce qu'il y a de plus instructif : le ministère n'a que faire du niveau

d'anglais des étudiant.e.s, ce qui compte, c'est de payer, payer et payer encore des organismes privés qui vivent des passations de tests à échelle industrielle, utilisant autant que possible la main-d'oeuvre gratuite des enseignant.e.s du service public. Ce qui compte, c'est la validation par le « monde socio-économique ». Ce qui compte, c'est une gestion d'école de commerce en lieu et place de politique éducative. Ce qui compte, c'est décrédibiliser le service public, les enseignant.e.s et les diplômes nationaux. Comme si les diplômes gratuits n'avaient plus aucune valeur. Si le niveau d'anglais des étudiant.e.s importait au gouvernement, pourquoi ne pas augmenter les heures de cours, diminuer les effectifs, revenir aux épreuves

écrites et orales nationales disparues depuis plus de 10 ans et même, soyons fous, aux programmes spécifiques de langue par BTS ? Et s'il voulait accorder un plus aux étudiants qui le souhaitent, pourquoi ne pas favoriser l'obtention du CLES, diplôme gratuit, national et reconnu internationalement et sans limite de validité ?

Le gouvernement actuel, même s'il s'engouffre dans une brèche ouverte depuis 2006 avec la multiplication pernicieuse des certifications en langues, change de braquet. C'est une vente à la découpe qui commence. Elle nous concerne toutes et tous. Nous laisserons-nous faire ? ■

Catherine Piécuch

Dialogue social En trompe-l'œil

Début juin, les 11 AED du collège Jules Verne à Grande-Synthe se sont vu signifier leur non renouvellement sans aucune autre explication que de « ne pas faire de jaloux ».

A l'aube d'une crise sociale, cette décision a ému l'ensemble des personnels qui s'est mobilisé pour demander à la principale de revenir sur sa décision. Elle est restée sur ses positions, malgré un dialogue que les collègues ont voulu constructif. Prévenue par son représentant dans le collège, la section académique du Snes-Fsu a demandé à la rectrice d'intervenir. Un courrier-pétition signé par la quasi totalité des personnels lui a été transmis... Mais fin août, le rectorat a donné une réponse purement administrative : c'est autorisé, ce sont des CDD, ce ne sont pas des licenciements... Circulez il n'y a rien à voir !

Cette situation est révélatrice d'un dialogue qui se veut de moins en moins social à tous les échelons de l'institution. C'est le résultat de la politique autoritaire du gouvernement. Derrière une communication mensongère, Jean-Michel Blanquer, adepte du néo-management, méprise le dialogue social et continue de mettre en place son idéologie ultra-libérale teintée d'autoritarisme contre les personnels et le service public d'éducation. La suppression du paritarisme, qui laisse place à l'arbitraire et à l'opacité dans la gestion des carrières, en est un autre exemple.

Le dialogue social est en train de devenir une coquille vide dans l'éducation nationale. Il est plus que jamais important de défendre nos droits, et de lutter collectivement contre l'arbitraire et l'autoritarisme dans nos métiers !

■ Willy Leroux



Le manager du trimestre

Difficile de distinguer notre champion du trimestre dans le bazar ambiant !

Évidemment, certains chefs d'établissement en ont profité pour être extrêmement légers et ne rien préparer, d'autres pour déjouer leur sens de l'autoritarisme... certes, on a manqué - et on manque encore - de masques et de gel hydroalcoolique... mais difficile de savoir si c'est de la négligence, le résultat de consignes contradictoires du rectorat et du ministère, ou des deux !

Certes, il est scandaleux de constater que le protocole national, bien qu'allégé, n'est pas appliqué (aération, nettoyage, brassage des élèves...), mais c'est aussi le ministère qui, quoiqu'il en dise, n'a pas préparé cette rentrée ! ■



Le ministère de l'éducation nationale a profité de la crise sanitaire pour développer davantage de dispositifs «apprenants», brouillant les frontières entre le temps des vacances et le temps scolaire, entre l'enseignement et le loisir, remettant en cause l'école -publique- comme lieu privilégié de l'éducation, et menaçant nos statuts. Quelques analyses des enjeux de cette offensive ministérielle.

Entre enjeux éducatifs et économiques A qui profitent les vacances ?

La 3ème République de Jules Ferry a institué une période de «grandes vacances» entre le 14 juillet et la mi-octobre pour que les enfants des familles paysannes puissent aider leurs parents aux travaux des champs et des vignes. Seuls les enfants des classes bourgeoises avaient alors le loisir de voyager ou de se reposer.

Avec le Front Populaire en 1936 et les congés payés, les vacances prennent une autre dimension aussi pour les enfants des classes populaires : des organisations syndicales comme la CGT, les municipalités communistes ou socialistes et les mouvements d'éducation populaire comme les Auberges Jeunesse ou la Fédération des Œuvres Laïques de Jean Macé, transforment le temps des vacances en

un temps de découverte, d'ouverture sur le monde et sur les autres. Dans le même esprit, la législation de la Libération met en place des comités d'entreprise, financés par un prélèvement sur la masse salariale, et permet ainsi le développement de « colonies de vacances » à l'image, dans le Bassin Minier, du centre de La Napoule. Les églises ont, elles aussi, tenté d'occuper ce terrain avec les patronages tout comme certaines organisations plus marquées par des idéologies conservatrices issues du scoutisme par exemple.

Mais avec le développement de la société de consommation, ce sont surtout des acteurs privés qui se lancent à la conquête de ce nouveau marché du loisir au point qu'aujourd'hui le calendrier des vacances

scolaires est d'abord un enjeu de gros sous pour les stations de sports d'hiver, l'industrie hôtelière et les entreprises du tourisme avant d'être un enjeu de bien-être pour les enfants.

L'idée de «vacances pendant lesquelles on continue à apprendre» n'est pas nouvelle, on le voit. Mais le dispositif promu par JM Blanquer, avec force mise en scène et «selfies» (Jean-Michel fait du kayak, Jean-Michel fait de l'escalade...), mélange les genres en se présentant comme un outil de remédiation scolaire, d'une part, et en favorisant une intervention aux contours flous d'acteurs privés dans un cadre «Education nationale».

■ Olivier Mathieu

Mélange des genres

Vacances apprenantes et sous-traitance de l'éducation

Avec le dispositif «vacances apprenantes», l'objectif affiché par le gouvernement était de répondre aux inquiétudes des familles, face aux nombreux décrochages d'élèves pendant le confinement. Une forme de rétablissement de « l'égalité des chances » ? Non. On ne peut qu'être interloqué quand on découvre que le groupe Auchan met en place du «soutien scolaire» dans des centres commerciaux, en bénéficiant du label «Education nationale / vacances apprenantes» !

En fait, cet exemple est emblématique de la politique éducative libérale portée par JM Blanquer. Avec ce dispositif, l'État rend possible la sous-traitance de la prise en charge de la difficulté scolaire à des organismes privés qui décident des contenus et des objectifs «pédagogiques». Or la formation et l'éducation des jeunes sont une prérogative de l'État et ne doivent pas être confiées à des

intérêts privés à but lucratif dont la neutralité n'est pas garantie. Les dispositifs de soutien hors de l'école entretiennent la confusion entre l'école et le privé pour cacher la pénurie organisée de moyens dans les établissements scolaires publics.

Pour cette rentrée hors-norme, à part «devoirs faits» au collège et des «HSE» au lycée, aucun vrai moyen supplémentaire n'a été donné à l'école pour traiter la difficulté scolaire de tous les élèves au sein de la classe.

Pour le Snes-Fsu, le dispositif «vacances apprenantes», outre ses dangers inhérents illustrés ci-dessus, est un outil de communication éloigné des besoins humains et matériels qu'exige le droit à une éducation de qualité, et le service public qui l'incarne. Sans compter que les vacances sont faites pour se reposer, pour les élèves en difficulté aussi !

■ Thierry Quéту

Le tweet du mois



Orange F 11:32

Tweet

Jean-Michel Blanquer @jmblanquer

Vive le vélo! 🚲
Et vive l'école !
Pour la première fois le Tour de France est en période scolaire #TDF2020 🌟
L'occasion de sensibiliser les élèves aux bienfaits du vélo! Et d'illustrer la géographie de la France. 🇫🇷
C'est la Semaine du vélo à l'école du 14 au 20 septembre : 🚲

Ministère des Sports - 13 sept.
#EcoleduTour
Du 14 au 20 septembre, c'est la Semaine du vélo à l'École
Près de 3 000 enfants en milieu scolaire von...

Révolution numérique ? Les risques du métier à distance

► Numériser l'Education pour la réformer

Pour les adversaires d'un second degré ambivalent et émancipateur, la crise du Covid-19 est une occasion d'accélérer les remises en cause de la forme scolaire que nous connaissons : des lieux dédiés à l'enseignement, où tou.te.s les élèves peuvent être accueilli.e.s dans des classes, suivant leur âge, pour suivre des enseignements disciplinaires dont les contenus et les horaires sont définis et financés par l'État. Avec les « États-généraux du numérique » programmés en novembre, JM Blanquer espère modifier en profondeur nos métiers, nos missions, les objectifs du service public d'éducation... et transformer l'essai à l'occasion du « Grenelle de l'Education » en introduisant de nouvelles obligations de service, qui seraient une des contreparties en échange des 400 millions promis à notre secteur.



► La méthode Blanquer : entre opportunisme et cynisme

Dans l'immédiat, le numérique sert à masquer l'impréparation et l'absence patente de moyens humains dévolus à l'Education pour cette rentrée 2020. Mais la promotion du numérique, dans le contexte sanitaire actuel (fermeture de classes, d'établissements, absentéisme accru chez les élèves, etc.) permet aussi de justifier de « nécessaires évolutions », « adaptations » et de pousser à l'institutionnalisation de nouvelles formes d'apprentissage présentées comme innovantes : visioconférence (classes dites virtuelles), classes filmées, etc. C'est un des objectifs de la circulaire sur le « plan de continuité pédagogique », publiée en juillet 2020, et des fiches qui l'accompagnent.

► Hybrider nos métiers pour les émietter

Dans ces textes, l'enseignement « hybride » est défini comme un ensemble d'organisations pédagogiques où le « distanciel » est tout aussi efficace que le « présentiel »... Ainsi, il n'y aurait aucun effet néfaste sur les apprentissages, si l'on demandait aux enseignant.e.s de travailler à distance « avec des effectifs plus importants que ceux d'une division » ; ou si les élèves devaient se contenter d'un « accès à des cours en présentiel chaque semaine » réduit au profit du distanciel. Pourquoi alors conserver des horaires obligatoires ? Et les postes qui en dépendent ? Pourquoi un.e enseignant.e absent.e ou en isolement ne pourrait-il/elle pas diffuser son cours à une de ses classes encadrées par un.e AED ? Une circulaire en date du 14/09 le suggère très sérieusement.

Ce n'est pas tout : l'enseignement dit « hybride », c'est bien sûr recevoir ou dispenser un « enseignement distant » depuis 2 lieux différents, mais aussi s'affranchir des contraintes temporelles (d'emploi du temps) et considérer très sérieusement que l'on peut enseigner et apprendre aussi efficacement en différé (mode dit asynchrone des capsules vidéos) qu'en simultané (mode dit synchrone)...

► Délocaliser, désynchroniser : les risques du « tout numérique »

La « continuité pédagogique » est donc un outil de dissolution de nos métiers, appuyé sur le tout-numérique : dilution de la notion de travail en équipe, de la notion de temps de service ; affaiblissement de l'autonomie pédagogique au profit des chef.fe.s d'établissement posé.e.s comme administrateurs du numérique, exposition accrue à la pression directe de parents encouragés à consommer des prestations digitales, mépris de l'expertise professionnelle au profit de tout « adulte »...

Elle occulte ainsi la réalité et les difficultés sur le terrain : absence de prise en charge de l'équipement informatique professionnel, déni des inégalités entre élèves, entre « territoires » ; refus de reconnaître l'importance du groupe-classe et de réduire les effectifs, l'insuffisance du nombre de TZR, etc.

► Continuité pédagogique versus continuité des apprentissages

La « continuité pédagogique » obéit à une logique de services, puisqu'il faudrait fournir, quoi qu'il arrive et en toutes circonstances, des contenus pédagogiques interchangeables appauvris aux élèves.

On peut y opposer une logique de service public bien plus exigeante qui vise la continuité des apprentissages. Elle nécessite des personnels qualifiés qu'il faut recruter en grand nombre. Elle suppose de leur laisser une autonomie professionnelle, garantie par le statut du 2^d degré, qui leur permet de choisir, avec discernement, les approches pédagogiques les plus pertinentes et, le cas échéant, les dispositifs numériques adaptés.

■ Jean-François Caremel

Voir aussi page 7 le point sur la circulaire « continuité pédagogique ».



Réforme des retraites Covidus interruptus ?

Le Premier ministre a annoncé mi-juillet « une nouvelle méthode » pour mener à bien la réforme des retraites, suspendue mi-mars après son adoption en première lecture à l'assemblée.

Or le 7 août, une loi organique a permis une reprise de dette par la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) de 136 milliards d'euros, dont 92 milliards au titre des déficits sociaux prévisionnels 2020-2023, faisant du même coup peser sur les actifs et les retraités, via la CRDS de 0,5%, son remboursement jusqu'en 2033.

Toute décision politique à venir visant à réduire le montant des pensions et/ou aug-

menter la durée de cotisation afin de bénéficier d'une retraite à taux plein, au prétexte de résorber le déficit du système de retraite ne serait qu'une nouvelle attaque cynique contre les droits sociaux.

Pourtant fin août, Jean Castex commande au COR – conseil d'orientation des retraites – un rapport sur la situation financière du système des retraites, pour analyser l'évolution des déficits et chiffrer les efforts pour les résorber.

Dès juin, le COR avait effectué une première estimation autour de 30 milliards d'euros de déficit pour le système de retraite, dont les deux tiers liés aux consé-

quences de la crise sanitaire, la baisse des cotisations sociales et le chômage, le dernier tiers résultant des baisses ou exonérations de cotisations sociales patronales. Le 3 septembre, sur RTL, pour le Premier Ministre, « *il n'est pas question de mettre la poussière sous le tapis au sujet des retraites* ». Il annonce ainsi la tenue d'une nouvelle « conférence de dialogue social » en octobre et une réforme repoussée pour l'instant à 2021.

Plus que jamais la vigilance s'impose face à un gouvernement qui martèle : « cette réforme, nous la ferons ».

■ Eric Duflos

Echos des établissements

Effectifs sous-estimés, moyens supprimés !

Des effectifs sciemment sous-estimés en janvier par les autorités académiques, et ce sont autant de moyens repris aux établissements, entraînant suppressions de postes ou CSD (Compléments de service donnés) !

En juin, pour créer une classe supplémentaire, cela oblige à utiliser la « marge d'autonomie », ce qui supprime des groupes et/ou augmente les effectifs sur les autres niveaux... la « marge » qui était présentée comme un gain dans la réforme du collège, n'en est plus une, elle devient une variable d'ajustement.

Quentin Garreau, SI du collège Martin Luther King à Calais :

« En janvier 2020 la DSDEN prévoyait 110 élèves soit 4 classes en 6e alors qu'on savait que nous aurions plus d'élèves... mais au-delà de 110 élèves, cela déclenche le financement d'une 5e division, alors le rectorat a prévu 110 ! En juillet, le chef d'établissement nous annonçait que 127 élèves étaient inscrits en 6e... soit 32 élèves par classe... dans un collège Rep+ ! ? »

Nous n'avons obtenu que 5 heures de plus par la DSDEN, c'est nettement insuffisant ! Nous avons été obligés d'utiliser nos heures de « marge » pour financer deux classes supplémentaires en 6e, mais au détriment d'autres niveaux et d'autres dispositifs : moins de demi-groupes, plus d'élèves par classe en 5e !

Le saviez-vous ?

En cette période de pandémie et de protocole sanitaire national réduit à la seule application des gestes barrière, les questions de bâti sont plus que jamais d'actualité. Le recensement de ces problèmes peut être consigné dans le registre santé sécurité et conditions de travail (RSST). En attendant sa dématérialisation (à laquelle travaille la Fsu depuis 6 mois) le registre papier doit être accessible à tous (secrétariat, accueil...). Il permet à chaque agent de signaler toute situation susceptible de porter atteinte à sa santé, sa sécurité et ses conditions de travail : problème d'ouverture des fenêtres, de volet cassé, de système de blocage automatique des portes, de ventilation, salle trop petite, manque de toilettes et de point d'eau, etc.

Fiches RSST et problèmes de bâti scolaire

L'agent doit présenter synthétiquement le problème, et peut apporter toute suggestion pour le résoudre.

Le chef d'établissement doit y apporter une réponse écrite.

Si vous ne trouvez pas ce registre dans votre établissement, vous pouvez le télécharger sur le site académique et l'envoyer par mail au chef d'établissement.

Par ailleurs, envoyez toutes les photocopies de vos fiches au Snes de Lille (s3lil@snes.edu). Une fois collectées, une action spéciale bâti scolaire sera menée au niveau des instances académiques. En cas de difficulté, contactez-nous.

■ Ludvine Debacq

Covid Une rentrée en décalage...

Lundi 31 août, 350 enseignant.e.s et personnels d'éducatifs sont réunis dans la salle du marché couvert de Cambrai... La cité scolaire (collège, lycée, LP) Paul Duez Bettignies organise sa pré-rentrée. Les personnels sont certes masqués, avec des sièges éloignés, mais en pleine crise sanitaire était-ce bien raisonnable ?

Aucune intervention sur le protocole sanitaire, pas de recommandations collectives, pas de message d'information à destination des parents : la situation est annoncée « sous contrôle »...

Aucune distribution ni de masques, ni de gel hydroalcoolique... des collègues inquiets... des militant.e.s Snes-Fsu qui dès le départ alertent, demandent où sont les masques, sans réponse... et qui finissent grâce au contact avec la FSU régionale par annoncer le soir à la direction qu'une dotation nous attend au rectorat...

Mardi 1er septembre, accueil des 2des le matin puis des autres classes l'après-midi... aucun message sanitaire à transmettre, des professeurs principaux qui font au mieux... on a retrouvé les masques - ils sont à Somain - mais bloqués là-bas faute de « clef de répartition »... Les collègues assument des effectifs à 35 en seconde, à plus de trente dans toutes les

classes, des salles peu aérées (« pour raison de sécurité 2 fenêtres entrouvertes par salle »), des couloirs trop étroits pour permettre la distanciation, sans plan de circulation... des agents débordés qui ne peuvent tout désinfecter.

Il a fallu un plein engagement des militant.e.s Snes-Fsu locales et locaux pour qu'enfin au bout d'une semaine des masques soient distribués, du gel commandé, un protocole diffusé, une CHS convoquée...

Une rentrée préparée disaient-ils ? ■ Vincent Perlot



Cité scolaire Paul Duez, Cambrai

Mutations et recours

Les conséquences de l'opacité

En supprimant les CAPA (loi fonction publique) et en refusant de transmettre les barres d'entrée du mouvement, l'administration a géré les mutations en toute opacité. A l'issue des résultats le 1er juillet, l'insatisfaction et l'incompréhension des collègues a entraîné le dépôt de nombreux recours.

Mi-juillet, 80 collègues (plus de la moitié des recours déposés par les PSYen, agrégé.e.s, certifié.e.s et CPE de l'académie) avaient mandaté le Snes-Fsu pour les défendre.

Après réception du recours, le rectorat a deux mois pour formuler une réponse (donc aucune obligation de répondre avant le 1er septembre !).

Nous avons insisté pour obtenir une première réunion au rectorat le 27 juillet. Tout au long de l'été nous avons défendu les dossiers avant une dernière réunion le 25 août !

Sur l'ensemble des recours pour lesquels les élu.e.s du Snes-Fsu étaient mandaté.e.s :

► **Plus de la moitié ont obtenu une réponse satisfaisante.** Lorsque cela a été possible, des affectations à titre définitif (voir des réaffectations) ont été proposées. Mais la majorité ne s'est vue proposer que des affectations à titre provisoire.

Comme nous le redoutions, de nombreux collègues n'ont découvert leur nouvelle affectation qu'après la rentrée ! Conséquence : des retards pour affecter les TZR et non titulaires !

► Les collègues n'ayant pas obtenu satisfaction n'ont eu aucune réponse, et celles et ceux qui ont participé au mouvement spécifique ne connaissent pas les avis portés sur leur candidature.

► A chaque fois que nous avons décelé une erreur (notamment des collègues victimes de

carte scolaire), nous avons obtenu qu'ils/elles se voient proposer une affectation définitive (sauf une situation pour laquelle le rectorat s'est engagé à mettre en place un dispositif de réparation lors du prochain mouvement).

► Malgré l'insistance des organisations syndicales, le rectorat a refusé de transmettre les barres du mouvement, en totale incohérence avec la politique RH affichée (mieux accompagner les personnels dans leur parcours professionnel). Comment préparer sereinement un projet de mobilité dans de telles conditions ?!

Le Snes-Fsu continuera de dénoncer l'opacité des nouvelles modalités de gestion du mouvement, et agira pour rétablir la transparence et la démocratie sociale. En attendant, ses élu.e.s continueront à accompagner et à défendre tou.te.s les collègues qui les solliciteront !

■ Maeva Bismuth

Contexte sanitaire

Circulaire «continuité pédagogique»

La circulaire sur le «*plan de continuité pédagogique*» a été diffusée à la mi-juillet. L'objectif affiché était de poser un cadre sanitaire et organisationnel aux établissements scolaires, en distinguant 3 scénarios, de la rentrée « normale » à la fermeture des établissements sur un territoire donné (cf. tableau). Pour autant, cette circulaire et ses fiches d'accompagnement mordent largement sur les aspects pédagogiques via le numérique, entretenant la confusion entre ce qui relève de la consigne ou de la simple préconisation. Elles favorisent ainsi les pressions tous azimuts au nom de la «*continuité pédagogique*».

Pourtant, le plan de continuité «*ne traite pas des modalités d'organisation de la rentrée scolaire dans des conditions sanitaires normales ou ne justifiant pas de restriction des capacités d'accueil des écoles*» : il ne suffit donc pas, par exemple, que plusieurs élèves d'une même classe soient absent.e.s (Covid ou pas), pour que le plan soit activé. Dans ce cas, rendre compte du travail fait en classe via le cahier de texte numérique est suffisant.

Allons plus loin : **quand bien même la circulation du virus serait plus active, limitant voire rendant impossible l'accès des établissements aux élèves, les modalités**

d'un enseignement « hybride » ne relèveraient que du choix des enseignant.e.s. La circulaire précise clairement que les dispositifs cités en exemple (classes filmées, etc.) «*doivent permettre d'alimenter les échanges*», et qu'on ne peut donc les imposer.

La circulaire proclame même que «*rien ne peut remplacer l'action pédagogique d'un enseignant dans sa classe, en présentiel, avec ses élèves.*» Mais c'est aussi son expertise qui permettra, s'il le faut, de travailler à la continuité des apprentissages à l'aide de dispositifs pertinents.

■ Jean-François Carémeil

Scenarios envisagés / modalités d'organisation	Cadre sanitaire normal (appliqué à la rentrée 2020)	«Circulation active du virus» (hypothèse 1)	«Circulation très active du virus» (hypothèse 2)
Situation de l'EPL (collège ou lycée)	OUVERTURE	OUVERTURE	FERMETURE
Mesures sanitaires	Protocole allégé année 2020-21	Protocole sanitaire strict	SANS OBJET
Situation des élèves	Accueil de tous les élèves, Obligation scolaire Horaires obligatoires respectés	Accueil partiel des élèves EDT hebdomadaire Participation limitée aux cours avec une rotation des classes/groupes Alternance de cours et de «temps d'accompagnement». 2S2C	Accueil impossible dans l'établissement
Activation du plan de continuité pédagogique	NON	OUI	OUI
Situation des personnels d'enseignement	Service d'enseignement et emploi du temps normaux	Service d'enseignement réduit complété par un «suivi hors temps de classe»	Service d'enseignement qui ne peut être assuré
Recours à l'enseignement hybride	NON	POSSIBLE	POSSIBLE
Dispositifs à distance au choix des enseignant.e.s (volontariat, liberté pédagogique, concertation)	SANS OBJET	ENT «Retransmission du cours en direct» Classes virtuelles CNED, Lumni... «Documents physiques»	ENT Classes virtuelles CNED, Lumni... «Documents physiques»
Renseignement du cahier de texte numérique, document à valeur juridique	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire



«Que fait le Snes-Fsu?»

Cet été, les militant.e.s du Snes-Fsu sont resté.e.s mobilisé.e.s :

→ permanence téléphonique dès la publication des résultats pour informer les collègues de leurs droits et les accompagner dans leur demande de recours (voir page 7).

→ accompagnement des délégations de deux collègues à des audiences à la DSDEN du Pas-de-Calais (voir page 6) pour alerter sur les effectifs en forte hausse - notamment en 6e - et dénoncer le manque de moyens alloués à cette rentrée qui s'annonçait déjà extra-ordinaire.

→ conseils à de nombreuses et de nombreux TZR lors d'affectations éloignées ou problématiques, et sur leurs droits.

→ aide aux futur.e.s stagiaires pour suivre les différentes étapes de leurs demandes d'affectations.

→ à l'approche de la rentrée, un grand nombre de collègues (notamment les personnels à risque) voulait savoir dans quelles conditions ils pourraient ou non reprendre le chemin de leur établissement. Leur répondre ne fut cependant pas aisé puisque le ministère a réuni très tardivement le CHSCT ministériel lors duquel les règles ont pu être débattues et la santé et la protection des personnels défendues par le Snes-Fsu.

■ Maeva Bismuth, Michael Colin, Fiona Verhaeghe



Hommage à René Delfosse

Notre ami René Delfosse nous a quitté.e.s le 25 Août à l'âge de 65 ans.

Toutes et tous, anciens et jeunes de la section académique du Snes-Fsu avons reçu cette nouvelle avec une peine immense tant René faisait partie de notre univers et restait présent parmi nous depuis son départ à la retraite il y a plus de trois ans.

De formation scientifique (en mathématiques) René était un esprit rationnel et méticuleux ; il faisait autorité, au moment des mutations quand il s'agissait de décortiquer mentalement un barème et de le recalculer tout aussi vite. D'une grande curiosité intellectuelle,

féru d'histoire et de géographie, il connaissait parfaitement sa région, l'Avesnois et les environs, Thiérache, Valenciennois et Val de Sambre, et était incollable sur les horaires de train quand il s'agissait dans les CAPA d'étudier les affectations.

Pour ma part je l'ai connu en 1985 au lycée Faidherbe où il exerçait déjà les fonctions de CPE. Il a ensuite effectué toute sa carrière dans le bassin lillois et roubaisien. Pendant plus de 25 ans nous avons assuré la permanence CPE du jeudi avec Joelle Maati et participé aux collectifs nationaux, aux rassemblements académiques et suivi de nombreux dossiers, parfois difficiles...

La jeune génération qui a pris le relais est tout aussi inconsolable de sa disparition tant l'ami René était un compagnon attachant, parfois discret mais toujours présent. Il le demeurera dans nos cœurs.

■ Guyl Carpentier

Section académique du SNES-FSU 209 rue Nationale - 59000 Lille

■ Tél : 03 20 06 77 41

■ mail : s3lil@snes.edu

■ facebook : www.facebook.com/snesdelille

■ site : www.lille.snes.edu

L'Agenda du Snes-Fsu:

■ Instances : CAA le 10 novembre
(lieu à confirmer)



Les stages

Pour participer à un stage:

→ si vous avez cours le jour du stage, vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale.

→ inscrivez vous auprès du snes de Lille.

Retrouvez toutes les informations sur : www.lille.snes.edu

SNES

■ jeudi 15 octobre de 9h à 17h
→ Comment animer un S1 ? (lieu à confirmer)

■ mercredi 4 novembre
→ AED (Snes, 209, rue Nationale, Lille)

■ jeudi 12 novembre
→ stagiaires (lieu à confirmer)

■ lundi 16 novembre
→ continuité pédagogique, statut, revalorisation (lieu à confirmer)

■ jeudi 3 décembre
→ Psy-En
(Lycée hôtelier international de Lille, à Fives)

■ et à venir :
→ stages prof-doc, lycée...

FSU

■ vendredi 20 novembre de 9h à 17h
→ Le service public d'éducation face à l'aggravation des inégalités (lieu à confirmer)

Les permanences

La permanence téléphonique du Snes académique a repris mercredi 2 septembre. Vous pouvez aussi à nouveau rencontrer et questionner nos militant.e.s dans nos locaux, dans le respect des gestes barrières, en prenant rendez-vous par téléphone (03 20 06 77 41) ou par mail (s3lil@snes.edu) ; la priorité est donnée aux adhérent.e.s. pour limiter les flux. La permanence est dotée de plexiglas, n'oubliez pas votre masque.

Du mardi au vendredi : 14h30 - 17h30

Les permanences sont généralistes et peuvent traiter la plupart des situations, mais vous pouvez discuter avec les responsables de votre catégorie et d'un secteur précis aux jours suivants :

Mardi	Mercredi	Jeu	Vendredi
- Collège	- Collège	- Collège	- Collège
- Lycée	- AED	- Education prioritaire	- Lycée
- AED	- CPE	- Lycée	- AED
- CPE	- Stagiaires	- S1 / CA	- AESH
- Stagiaires	- Éducation prioritaire	- Futur.e.s retraité.e.s	- FCA (GRETA/UFA)
- Documentation	- S1 / CA	- Emploi / Carrière*	- Futur.e.s retraité.e.s
- Emploi / Carrière*	- Emploi / Carrière*		- Non titulaires

* Mutations, hors-classe...

- PsyEN : prendre contact par mail